L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON, PIANO, ETC.

Succession de Alicia Mathilda Keagley, défunte veuve de Sam. Boyd.

No 75,255. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vendredi, le 7 avril 1905.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, Exécuteur — à 11 heures a. m., sur les lieux, 1018 avenue Washington, entre les rues Magazine et Constance, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date le 17 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de meubles de maison, comprenant salon, salle à manger, chambre à coucher, cuisine, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Merrick & Lewis, P. Genisler, avocats.

26 mars—26 28—av 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence double à deux étages, 1334 et 1336 rue Constance entre les rues Melpomène et Thalie.—Succession de Alicia Mathilda Keagley, veuve détenue de Sam Boyd—No 75,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier vendeur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilot 116, borné par les rues Constance, Melpomène, Thalie et Annonciation, mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par l'ancien No 93 rue Constance; les améliorations consistant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar etc.

Conditions—1/3 on plus comptant, la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer sus-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Genisler, avocats.

15mars—15 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Résidence en Briques à deux Etages. Bien située.

No 807 rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Bosen.

No 75,218—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, exécuteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilot No 75, borné par les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Dumaine, étant partie du lot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, date le 13 juin 1894, 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 807 rue Bourbon et comprenant une résidence en briques à deux étages et mansarde, contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer sus-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Genisler, avocats.

15mars—15 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Thomas Dorsey.

No 75,156—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, exécuteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, date le 13 juin 1894, 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations consistant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer sus-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Genisler, avocats.

15mars—15 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Résidence en Briques à deux Etages. Bien située.

No 807 rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Bosen.

No 75,218—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, exécuteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilot No 75, borné par les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Dumaine, étant partie du lot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, date le 13 juin 1894, 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations consistant une résidence double en briques à deux étages et mansarde, contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer sus-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Genisler, avocats.

15mars—15 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Thomas J. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73,160—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Kennedy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey, avocat. 29 mars—29—av 2 7

Succession de B. Campiglio.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 45,243—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par U. Marinoni Jr. exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—29 mars—29—avril 2 7

Succession d'Adolph Schick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,672—Division A—Attendu que George E. Duclaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Schick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Robt J. Maloney, avocat. 21mars—21 25 30

Succession de Mme Adeline C. Miller. Veuve de Lawrence Hannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 68,490—Division G—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Weidner, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robt J. O'Connor, avocat. 21mars—21 25 30

Succession de Charles Foley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,701—Division D—Attendu que Frank Rhodes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Foley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles A. Duchamp, Thomas D. Flynn, avocats. 22 mars—22 26 31

Succession de Laure Lange.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,563 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Auguste Cotron exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henriques & Duchamp, avocats. 22 mars—22 26 31

Succession de William H. Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75,759—Division B—Attendu que Mme Jennie Ledoyen veuve de Wm H. Barnes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu William H. Barnes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. J. J. O'Connor, avocat. 25 mars—25 29—av 3

Succession de Mlle Mary Etta Tank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 75,300—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hy A. Horine, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. S. Benedict avocat. 25 mars—25 29—avril 3

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

VEUVE JAS G. BREE ET AL VS WM BERNARD ET AL.

No 74,714—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, exécuteur, bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 18 AVRIL 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mars 1905 et signé le 15 mars 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le beau et excellemment bien situé magasin en briques à quatre étages, Nos 405 et 407 rue St Charles entre les rues Perdido et Poydras et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilot 231, bornée par les rues St Charles, Carondelet, Perdido et Poydras et désigné par le No 9 et mesurant 26 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles, sur 100 pieds de profondeur. Près de la rue du Canal dans le cœur du centre des affaires, à proximité des banques, hôtels, théâtres, bureaux et bâtisses publiques et continuellement augmentant en valeur.

2° Les bâtisses en briques connues comme les Nos 1026 rue Perdido et 350-352-354-356 3-8-360 rue Bud Remparts, et plus loin décrites comme un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilot No 269, borné par les rues Perdido, Remparts (autrefois Cirque), Gravier et Dryades (autrefois Philippi), lequel lot mesure 22 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido sur 117 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Bud Remparts, 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant de la propriété de feu Erasmus Legoaster, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété du dit feu Legoaster.

La propriété après d'une moitié de la façade de l'Est sur la rue Bud Remparts, dans un voisinage s'améliorant rapidement, près du "Union Depot", du marché Poydras et dans le cœur du district des détaillants dans cette section de la ville.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la balance en un an et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux représentés par des billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police en portant des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sous saisie ordinaire et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la de vente au moment de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Maloney C. Secist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Charles T. Soniat, Edgar Grima, Mayer S. Dreifus, avocats.

16 mars—16 19 26—avril 2 9 16 19

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

PROPRIETE DE RESIDENCE, Connue comme "GOEBEL'S ROW,"

RUE BIENVILLE, coin Dupré, et des rues Conti et White.

A l'Encan, à la Bourse, 311 rue Baronne. MARDI le 4 avril 1905

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D dossier No 72,878 dans l'affaire intitulée Gustave Pilsner vs Frank A. Nouliet, ledit ordre daté et signé le 24 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI, le 4 avril 1905, la propriété ci-après décrite :

Sept certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans l'ilot borné par les rues Bienville, Dupré Conti et White, dénommés comme lots numéros dix à seize inclusivement sur un plan fait par Pilié, daté le 13 mai 1895, annexé à un acte d'hypothèque par devant F. Zengel, notaire, le 18 novembre 1898 par R. J. Goebel à H. L. Loomis Jr. et accordant que les dits lots mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir : Lots Nos 10, 11 et 12, chacun 22' de face à la rue Dupré sur une profondeur de 102' 4" 7" entre lignes égales et parallèles de 141' 9" 2", les trois lots contigus l'un à l'autre, le numéro dix étant le plus près de la rue Bienville, et le numéro douze étant le plus près de la rue White; Lots numéros treize, quatorze, quinze et seize sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit : Lot numéro treize forme l'encoignure des rues Bienville et Dupré, et a 31' 6" de façon à Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"; lot numéro quatorze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"; lot numéro quinze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7"; et lot numéro seize a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7". Les améliorations consistent en une rangée de dix résidences connues comme Nos 2831-33-35-37 rue Bienville, Nos 308-310 rue Dupré et les Nos 1 à 10 Ranger Goebel.

Conditions—Un tiers en plus comptant, s'il y a balance, s'il y en a, paiements différés en montants égaux, devant être payés en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec intérêt ci-dessus au taux de 7 0/0 par an, jusqu'au paiement final, et le dit paiement différé devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, connus et généralement décrits comme billets au montants égaux tirés sur l'ordre de et signés et endossés par l'acquéreur ou acquéreurs, ou autrement par sécurité ordinaire ou billets au montants égaux tirés sur l'ordre de et signés et endossés par l'acquéreur ou acquéreurs ou plus clairement satisfaisant de sécurité, toutes les taxes dues et exigibles en 1905 devant être assumées par l'acquéreur ou les acquéreurs au moment de son enchère, ensemble avec un dépôt comptant de 10 0/0 du prix de l'adjudication par l'acquéreur ou les acquéreurs au moment de l'adjudication. L'acte ou les actes de vente devant être passés pardevant William Reboulin, Esq., Notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

BERNARD BRUENN, Esq., EDGAR M. CAHN, Esq., W. S. PARKERSON, Esq., E. A. PARSONS, Esq. — Avocats. Receveurs et Liquidateurs.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne.

3mars—3 4 5 12 19 26—avril 2 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Thomas J. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 73,160—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Kennedy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey, avocat. 29 mars—29—av 2 7

Succession de B. Campiglio.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 45,243—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par U. Marinoni Jr. exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—29 mars—29—avril 2 7

Succession d'Adolph Schick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,672—Division A—Attendu que George E. Duclaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Schick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Robt J. Maloney, avocat. 21mars—21 25 30

Succession de Mme Adeline C. Miller. Veuve de Lawrence Hannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 68,490—Division G—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Weidner, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. J. O'Connor, avocat. 21mars—21 25 30

Succession de Mlle Mary Etta Tank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 75,300—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hy A. Horine, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. S. Benedict avocat. 25 mars—25 29—avril 3

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu de la Propriété, 807 rue Bourbon.

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Bijouterie, Meubles de Maison, Etc.

Succession de Mme Armand Bosen.

No 75,218—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

JEUDI, LE 6 AVRIL 1905,

A 11 heures A. M.

Sur les lieux, 807 rue Bourbon,

Entre les rues Dumaine et Ste Anne.

IL sera vendu à l'enchère publique, par DENIS DANZIGER & TESSIER, C. A. TESSIER, exécuteur, en vertu d'un ordre daté le 16 mars 1905 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de bijouterie, meubles de maison, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

F. A. Lambert, P. L. Fourchy, avocats.

26 mars—26 28—avril 2 6 7

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli cottage double,

3521-3523 rue Annonciation.

PAR MACON & KERNAGHAN, encanteurs—Bureau No 135 rue Carondelet—JEUDI, le 27 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 20 mars 1905, de l'Hon. W. S. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans la succession d'Alphonse M. Burke, No 78,319 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le joli cottage double en bois Nos 3521 et 3523 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation (autrefois Jersey), Foucher, Aline et Laurel, désigné par le numéro 17 sur un plan fait par Arthur de Armas, voyer, date le 1er août 1885, annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1886. Ledit lot, mesurant, en mesure américaine 31' 3" de face à la rue Annonciation sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur une rue large près de plusieurs lignes de chars et dans un voisinage tranquille et respectable. Un placement qui rapporte.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêts par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité usuelles et coutumières, incluant l'assurance des bâtisses et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John McCloskey, avocat.

26 mars—26 av—2 9 16 23 27

H. W. Fitzpatrick

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BIJOUTERIE ANTIQUE,

Diamants Non Montés, Sapphires, Emeraudes, Montre Chronomètre Suisse, Bagues, Epingles à Cravate, Etc.

A L'ENCAN,

JEUDI, 6 AVRIL, à 11 A. M.,

629 Commune près de la rue St Charles.

In re succession de Maurice J. Fass

No 75,318—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Division E, daté et signé le 24 mars 1905, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, adressé à HARRY W. FITZPATRICK, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant, sans limite.

25 mars—25 26—av 3 6

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, Dossier No 75,276, dans l'affaire de la succession de John F. Grans, ledit ordre daté et signé le 23 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 mars 1905, la propriété ci-après décrite :

1° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilot borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Tchoupitoulas, mesurant 45' 7" 4" de façade à la rue Première sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Rousseau de 12' 6" de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses sur lequel sont connues comme le No 2405 rue Rousseau et consistant en un cottage simple.

2° Le lot avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Deuxième et Division, formant l'encoignure des rues Rousseau et Première et désigné comme lot A sur un plan par C. Lucas Lewis annexé et un inventaire en ceci et lequel lot mesurant 101 pieds 8 pouces de face à la rue Première sur 118 pieds 8 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles, les bâtisses sur lequel sont sont connues comme le No 2405 rue Rousseau et consistant en un cottage résidence élevé.

3° Un lot de terre avec les bâtisses dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Philip et Tchoupitoulas, désigné comme lot B sur un plan par C. Lucas Lewis, annexé à un inventaire en ceci et d'après lequel plan le lot B mesurant 74 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Soraparu sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds, les bâtisses sur lequel sont connues comme les Nos 449 à 457 rue Soraparu et consistant en une rangée de demeures en briques.

Les lots desquelles propriétés sont plus complètement décrites dans l'inventaire enregistré en ceci et sur les plans référés, annexés à l'original du dit inventaire pardevant John Watt, notaire, le 13 février 1905, et étant les propriétés premièrement, deuxièmement et septièmement décrites en ceci.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur stipulant de porter 8 0/0 par an d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurités, les acquéreurs assumant au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1905, payant pour les actes de vente pardevant John Watt, notaire, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Premier District.

J. Vic. Leclero vs Theodor Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 75,532—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 726, borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Urion, Cortez et Télémachus, désigné comme lot No 9 sur un plan dressé par L. Reisenstein, daté le 16 mars 1868, déposé en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, et mesurant, d'après ledit plan, trente quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Télémachus sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sans limite.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 20

AVIS AUX CREANCIERS

Mme Sue C. Wright, veuve etc., vs Anthony Grunitz, curateur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,802—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Carroll C. Johnston, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Unterseiner, A. W. Cooper, avocats.

22 mars—22 26 31

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PIANOS STEINWAY, MEUBLES, ARTICLES DE MAISON, ETC.

Succession de Mme Katie Birg Richard

No 75,579—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. R. METZLER, Encanteur, Bureau 212 rue Carondelet. En vertu d'un ordre daté le 28 mars 1905 et signé par l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, je